

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Toulon 1, Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Toulon 2, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Toulon 3,

C'est très étonnés que nous prenons connaissance du courriel transféré par vos soins le vendredi 18 octobre 2013 dans les écoles de la commune de Toulon dont l'objet est « organisation de la réflexion consacrée à la Refondation de l'École ».

En effet, si pour le SNUipp-FSU la consultation de nos collègues de travail est incontournable sur ce sujet, bon nombre de points nous interpellent.

Tout d'abord, dans son entête, les destinataires ne sont pas précisés et le courrier porte le référencement des documents produits par la mairie de Toulon. Il semble donc que ce soit la municipalité qui s'adresse aux directrices et directeurs et non la hiérarchie.

Figure également l'"Inspection académique", sigle désormais obsolète mais qui laisse à penser que le courrier devrait être signé par Monsieur le DASEN.

A la ligne 8, il est écrit : « les réflexions conduites par les équipes auront à tenir compte des effets sur les élèves des différentes propositions envisagées et répondre à un double impératif de qualité pédagogique et de maîtrise des coûts financiers. ». S'il est pour le moins maladroit de rappeler aux enseignants toulonnais que leur réflexion doit engendrer un projet pédagogique de qualité, il est inadmissible de leur demander de prendre en compte la « maîtrise des coûts financiers ». C'est à la municipalité et seulement à elle d'assumer la question du financement et il est hors de question que les enseignants en rabattent sur leurs projets pour des motifs qui ne leur incombent pas.

Nous sommes en outre interpellés par les questions posées à la suite du courrier :

- « que recouvre pour vous la formule « Refondation de l'École » : déclinez la part que l'Éducation Nationale doit y prendre ».

Il est pour le SNUipp-FSU choquant qu'une municipalité se permette de poser ce type de question aux enseignants. La refondation de l'école est un projet du MEN : il n'a pas à être défini par les enseignants qui n'ont pas à "décliner à la part que l'Éducation Nationale doit y prendre". Que la mairie de Toulon s'adresse directement au Ministre de l'Éducation Nationale.

Il en va de même pour :

- « quelle organisation suggérez-vous : sur l'année ».

Ce n'est pas une compétence du conseil d'école ou de la municipalité. C'est une fois encore du ressort du ministère.

A la lecture de la fiche « annexe », le SNUipp-FSU trouve inadmissible que la municipalité de Toulon impose des dates de réunion tant pour les conseils des maîtres que pour les conseils d'école et nous rappelons ici, à toutes fins utiles que les enseignants sont encore des

fonctionnaires d'état et que par conséquent un maire, et a fortiori un de ses représentants, n'a aucun pouvoir en la matière.

Le conseil de l'éducation auquel la synthèse des travaux sera soumise est cité à plusieurs reprises : quelle est cette instance? quelles sont ses prérogatives et son domaine d'autorité? quels sont ses membres? comment sont-ils désignés?

Il semblerait en outre que les collègues directrices et directeurs doivent se réunir avec les membres du « conseil de l'Éducation », instance municipale. Là encore, la municipalité décide et convoque. Ce n'est pas acceptable sur le fond. De plus, il n'est pas question que nos collègues se rendent dans ces réunions sans ordre de mission de la hiérarchie et sans connaître les modalités de déduction de la durée de cette réunion de leur temps de service.

Enfin, il est stipulé en point 3 que « la synthèse des travaux sera effectuée entre le 27 novembre et le 4 décembre 2013 ». Par qui et comment sera-t-elle réalisée ?

De plus, au regard de la date de réception de ce courrier, des dates de conseil d'école ou conseil des maitres déjà calés ainsi que des animations pédagogiques qui se tiennent pour certaines dès la semaine de la rentrée, le calendrier est impossible à tenir.

Le SNUipp-FSU dénonce par le présent courrier la méthode employée par la ville de Toulon. Il vous demande de rectifier les choses auprès de nos collègues toulonnais, de faire respecter les textes en vigueur et de veiller à ce que le champ de compétence de chacun soit respecté.

Veillez croire, **Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Toulon 1, Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Toulon 2, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Toulon 3**, en notre attachement au Service Public d'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

Le Secrétaire Général

Julien Giusiano